

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 602**11 juin 2004****SOMMAIRE**

Amaralis International, S.à r.l., Luxembourg	28865	Gruppo Frati Finance S.A., Luxembourg	28891
Asgard Real Estate Private Equity, S.à r.l., Luxembourg	28850	Hampton Property Investments, S.à r.l., Pétange	28890
Asgard Real Estate Private Equity, S.à r.l., Luxembourg	28854	Irpa Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	28896
Audex, S.à r.l., Luxembourg	28883	Jobe Holding, S.à r.l., Luxembourg	28892
Audex, S.à r.l., Luxembourg	28882	Jobe Holding, S.à r.l., Luxembourg	28893
Belca Holding S.A., Luxembourg	28893	Magnator S.A., Luxembourg	28895
Belca Holding S.A., Luxembourg	28894	Magnator S.A., Luxembourg	28895
Caixa Luxemburgo, Sicav, Luxembourg	28879	Marine S.A., Luxembourg	28886
Cogemo S.A., Luxembourg	28890	Mim'z, S.à r.l., Luxembourg	28889
Cogemo S.A., Luxembourg	28890	Photo Dichter, S.à r.l., Diekirch	28896
CPPL Lux 1 S.A., Luxembourg	28877	Pima A.G., Luxembourg	28878
Cyrom Group S.A., Luxembourg	28889	Pivek Financière Holding S.A., Luxembourg	28891
Cyrom Group S.A., Luxembourg	28890	PM Food International S.A.H., Luxembourg	28854
Durillon S.A., Luxembourg	28896	PM Food International S.A.H., Luxembourg	28854
EIP Participation S1, S.à r.l., Luxembourg	28891	ProLogis France LI, S.à r.l., Luxembourg	28873
Enchilos Holding S.A., Luxembourg	28886	Raaijmakers Consulting, S.à r.l., Steinsel	28881
Enchilos Holding S.A., Luxembourg	28888	Real Software Finance, S.à r.l., Luxembourg	28856
Europe Venture Capital Holding S.A., Diekirch	28891	Real Software Finance, S.à r.l., Luxembourg	28858
Financière Jean Rouch S.A., Luxembourg	28885	Reifen Becker, S.à r.l., Echternach	28849
(De) Fuarwemescher, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	28889	Résidence Leonardo Da Vinci, S.à r.l., Alzingen	28885
Fund-Market Research & Development S.A., Luxembourg	28888	Rosy Blue International S.A., Luxembourg	28855
G.B. Technotrust S.A., Esch-sur-Alzette	28888	Svenska Re S.A., Luxembourg	28881
Gamma Logistics Investment S.A., Luxembourg	28883	Svenska Re S.A., Luxembourg	28881
Gamma Logistics Investment S.A., Luxembourg	28885	Thera S.A., Luxembourg	28859
		World Investment Opportunities Fund, Sicav, Luxembourg	28895

REIFEN BECKER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.

R. C. Diekirch B 4.137.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 21 avril 2004, réf. DSO-AP00114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 avril 2004.

Signature.

(901564.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 avril 2004.

ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,935,400.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
 R. C. Luxembourg B 85.705.

In the year two thousand four, on the twenty-ninth day of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch (Grand Duchy of Luxembourg), (the «Company»), incorporated by deed of the Maître Reginald Neuman of January 25, 2002, published in the Mémorial C, no. 726, page 34809. The articles of incorporation have been amended for the last time on December 18, 2003 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, no. 248 on March 2, 2004.

The extraordinary general meeting is opened at 14.30 and is presided by Mr Lionel Berthelet, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Gaby Weber, private employee, residing in Mersch.

The meeting elects as scrutineer Mrs Maggy Strauss, private employee, residing in Garnich.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of eight hundred and three thousand euro (EUR 803,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve million nine hundred thirty-five thousand four hundred euro (EUR 12,935,400.-) divided into one hundred three thousand four hundred eighty-three (103,483) class A shares, one hundred fifty-five thousand two hundred twenty-five (155,225) class B shares and two hundred fifty-eight thousand seven hundred eight (258,708) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) to thirteen million seven hundred thirty-eight thousand four hundred euro (EUR 13,738,400.-) divided into one hundred nine thousand nine hundred seven (109,907) class A shares, one hundred sixty-four thousand eight hundred sixty-one (164,861) class B shares and two hundred seventy-four thousand seven hundred sixty-eight (274,768) class C shares.

2. To issue six thousand four hundred twenty-four (6,424) class A shares, nine thousand six hundred thirty-six (9,636) class B shares and sixteen thousand sixty (16,060) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing class A, class B and class C shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of (i) six thousand four hundred twenty-four (6,424) new class A shares each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) by the existing shareholder of the Company, AXA LEBENSVERSICHERUNG AG, (ii) nine thousand six hundred thirty-six (9,636) new class B shares each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) by the existing shareholder of the Company, MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS and (iii) sixteen thousand sixty (16,060) new class C shares each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) by the existing shareholder of the Company, THE UBK PEPP LUX, S.à r.l. and to accept payment in full of each of these six thousand four hundred twenty-four (6,424) class A shares, nine thousand six hundred thirty-six (9,636) class B shares and sixteen thousand sixty (16,060) class C shares by a contribution in cash.

4. To allocate (i) the six thousand four hundred twenty-four (6,424) newly issued class A shares to AXA LEBENSVERSICHERUNG AG, (ii) nine thousand six hundred thirty-six (9,636) newly issued class B shares to MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS and (iii) sixteen thousand sixty (16,060) newly issued class C shares to THE UBK PEPP LUX S.à r.l., in consideration for their respective contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

5. To amend article 6 paragraph 1 of the articles of Incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 4).

6. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total share capital of twelve million nine hundred thirty-five thousand four hundred euro (EUR 12,935,400.-) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

Has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of eight hundred and three thousand euro (EUR 803,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve million nine hundred thirty-five thousand four hundred euro (EUR 12,935,400.-) divided into one hundred three thousand four hundred eighty-three (103,483) class A shares, one hundred fifty-five thousand two hundred twenty-five (155,225) class B shares and two hundred fifty-eight thousand seven hundred eight (258,708) class C shares, each with a nominal value of twenty-

five euro (EUR 25.-) to thirteen million seven hundred thirty-eight thousand four hundred euro (EUR 13,738,400.-) divided into one hundred nine thousand nine hundred seven (109,907) class A shares, one hundred sixty-four thousand eight hundred sixty-one (164,861) class B shares and two hundred seventy-four thousand seven hundred sixty-eight (274,768) class C shares.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to issue six thousand four hundred twenty-four (6,424) class A shares, nine thousand six hundred thirty-six (9,636) class B shares and sixteen thousand sixty (16,060) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing class A, class B and class C shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Subscription

1. There now appeared Mr Lionel Berthelet, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of AXA LEBENSVERSICHERUNG AG, a company organised and existing under the laws of Germany, having its registered office at Gereonstrasse 43-65, 50 670 Köln (Germany); by virtue of a proxy granted on 24th March 2004.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of AXA LEBENSVERSICHERUNG AG, for six thousand four hundred twenty-four (6,424) class A shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full for each such new class A share by a contribution in cash in an amount of one hundred sixty thousand six hundred euro (EUR 160,600.-).

The person appearing declared and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new class A share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of one hundred sixty thousand six hundred euro (EUR 160,600.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the six thousand four hundred twenty-four (6,424) new class A shares to AXA LEBENSVERSICHERUNG AG.

2. There now appeared Mr Lionel Berthelet, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS, a company organised and existing under the laws of France, having its registered office at 20 place Vendôme, Paris, 75000, by virtue of a proxy granted on 24th March 2004.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS, for nine thousand six hundred thirty-six (9,636) class B shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full for each such new class B share by a contribution in cash in an amount of two hundred forty thousand nine hundred euro (EUR 240,900.-).

The person appearing declared and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new class B share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of two hundred forty thousand nine hundred euro (EUR 240,900.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the nine thousand six hundred thirty-six (9,636) class B shares to MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS,

3. There now appeared Mr Lionel Berthelet, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of THE UBK PEPP LUX, S.à r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); by virtue of a proxy granted on 24th March 2004.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of THE UBK PEPP LUX, S.à r.l., for sixteen thousand sixty (16,060) class C shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full for each such new class C share by a contribution in cash in an amount of four hundred one thousand five hundred euro (EUR 401,500.-).

The person appearing declared and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new class C share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of four hundred one thousand five hundred euro (EUR 401,500.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the sixteen thousand sixty (16,060) new class C shares to THE UBK PEPP LUX S.à r.l.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

«6.1 The nominal value of the issued share capital of the Company is fixed at thirteen million seven hundred thirty-eight thousand four hundred euro (EUR 13,738,400.-) represented by five hundred forty-nine thousand five hundred thirty-six (549,536.-) shares, consisting of the following:

one hundred nine thousand nine hundred seven (109,907) ordinary shares (designated hereby as the «Class A Ordinary Shares») having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share;

one hundred sixty-four thousand eight hundred sixty-one (164,861) ordinary shares (designated hereby as the «Class B Ordinary Shares») having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share; and

two hundred seventy-four thousand seven hundred sixty-eight (274,768) ordinary shares (designated hereby as the «Class C Ordinary Shares») having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at ten thousand two hundred EURO (EUR 10,200.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf mars.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de ASGAR REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société») et constituée par acte de Maître Reginald Neuman en date du 25 janvier 2002, publié au Mémorial C, n°726, page 34809. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 18 décembre 2003 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, numéro 248 du 2 mars 2004.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte à 14.30 heures et est présidée par Monsieur Lionel Berthelet, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. Augmentation du capital social d'un montant de huit cent trois mille euros (EUR 803.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze millions neuf cent trente cinq mille quatre cents euros (EUR 12.935.400,-) divisé en cent trois mille quatre cent quatre vingt-trois (103.483) parts sociales de catégorie A, cent cinquante cinq mille deux cent vingt-cinq (155.225) parts sociales de catégorie B et deux cent cinquante-huit mille sept cent huit (258.708) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un montant de treize millions sept cent trente-huit mille quatre cents euros (EUR 13.738.400,-) divisé en cent neuf mille neuf cent sept (109.907) parts sociales de catégorie A, cent soixante quatre mille huit cent soixante et une (164.861) parts sociales de catégorie B et deux cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-huit (274.768) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Émission de six mille quatre cent vingt-quatre (6.424) parts sociales de catégorie A, neuf mille six cent trente-six (9.636) parts sociales de catégorie B et seize mille soixante (16.060) parts sociales de catégorie C ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales de catégorie A, B et C existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision des associés se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de (i) six mille quatre cent vingt-quatre (6.424) parts sociales de catégorie A ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par AXA LEBENSVERSICHERUNG AG, (ii) neuf mille six cent trente-six (9.636) parts sociales de catégorie B ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS et (iii) seize mille soixante (16.060) parts sociales de catégorie C ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par THE UBK PEPP LUX, S.à r.l. et acceptation de la libération de chacune des six mille quatre cent vingt-quatre (6.424) parts sociales de catégorie A, neuf mille six cent trente-six (9.636) parts sociales de catégorie B et seize mille soixante (16.060) parts sociales de catégorie C par un apport en espèces.

4. Attribution (i) des six mille quatre cent vingt-quatre (6.424) nouvelles parts sociales de catégorie A à AXA LEBENSVERSICHERUNG AG (ii) neuf mille six cent trente-six (9.636) nouvelles parts sociales de catégorie B à MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS et (iii) seize mille soixante (16.060) nouvelles parts sociales de catégorie C à THE UBK PEPP LUX, S.à r.l., en contrepartie de leur apport en numéraires respectifs et acceptation de l'effectivité de l'augmentation de capital.

5. Modification de l'article 6 paragraphe 1^{er} des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément aux points 1) à 4).

6. Divers

II) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumises simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de douze millions neuf cent trente cinq mille quatre cents euros (EUR 12.935.400,-) sont représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les associés ont été dûment informés avant cette assemblée.

A requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide une augmentation du capital social d'un montant de huit cent trois mille euros (EUR 803.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze millions neuf cent trente cinq mille quatre cents euros (EUR 12.935.400,-) divisé en cent trois mille quatre cent quatre vingt-trois (103.483) parts sociales de catégorie A, cent cinquante cinq mille deux cent vingt-cinq (155.225) parts sociales de catégorie B et deux cent cinquante-huit mille sept cent huit (258.708) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un montant de treize millions sept cent trente-huit mille quatre cents euros (EUR 13.738.400,-) divisé en cent neuf mille neuf cent sept (109.907) parts sociales de catégorie A, cent soixante quatre mille huit cent soixante et une (164.861) parts sociales de catégorie B et deux cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-huit (274.768) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'émettre six mille quatre cent vingt-quatre (6.424) parts sociales de catégorie A, neuf mille six cent trente-six (9.636) parts sociales de catégorie B et seize mille soixante (16.060) parts sociales de catégorie C ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales de catégorie A, B et C existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision des associés se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription

1. Est intervenu ensuite Maître Tom Loesch, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AXA LEBENSVERSICHERUNG AG, une société de droit allemand, ayant son siège social à Gereonstrasse 43-65, 50 670 Köln (Allemagne); en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2004.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de AXA LEBENSVERSICHERUNG AG à six mille quatre cent vingt-quatre (6.424) nouvelles parts sociales de catégorie A de la Société, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales de catégorie A par un apport en espèces d'un montant de cent soixante mille six cents euros (EUR 160.600,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle de catégorie A a été libérée entièrement en espèces et que la somme de cent soixante mille six cents euros (EUR 160.600,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer six mille quatre cent vingt-quatre (6.424) parts sociales nouvelles de catégorie A à AXA LEBENSVERSICHERUNG AG.

2. Est intervenu ensuite Monsieur Lionel Berthelet, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS, une société de droit français, ayant son siège social 20, place Vendôme, Paris, 75000 (France), en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2004.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS à neuf mille six cent trente-six (9.636) nouvelles parts sociales de catégorie B de la Société, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales de catégorie B par un apport en espèces d'un montant de deux cent quarante mille neuf cents euros (EUR 240.900,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle de catégorie B a été libérée entièrement en espèces et que la somme de deux cent quarante mille neuf cents euros (EUR 240.900,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer neuf mille six cent trente-six (9.636) nouvelles parts sociales de catégorie B à MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS.

3. Est intervenu ensuite Monsieur Lionel Berthelet, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de THE UBK PEPP LUX, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social aux 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2004.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de THE UBK PEPP LUX, S.à r.l. à seize mille soixante (16.060) nouvelles parts sociales de catégorie C de la Société, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales de catégorie C par un apport en espèces d'un montant de quatre cent-un mille cinq cents euros (EUR 401.500,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle de catégorie C a été libérée entièrement en espèces et que la somme de quatre cent-un mille cinq cents euros (EUR 401.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer seize mille soixante (16.060) parts sociales nouvelles de catégorie C à THE UBK PEPP LUX, S.à r.l.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«6.1. La valeur nominale du Capital social est fixée à treize millions sept cent trente-huit mille quatre cents euros (EUR 13.738.400,-) représenté par cinq cent quarante neuf mille cinq cent trente six (549.536,-) parts sociales consistant en:

cent neuf mille neuf cent sept (109.907) parts sociales ordinaires (ci-après désignées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale;

cent soixante-quatre mille huit cent soixante et une (164.861) parts sociales ordinaires (ci-après désignées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale; et

deux cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-huit (274.768) parts sociales ordinaires (ci-après désignées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à dix mille deux cents euros (EUR 10.200,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Signé: L. Berthelet, G. Weber, M. Strauss, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, vol. 143S, fol. 9, case 8. – Reçu 8.030 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

G. Lecuit.

(032671.3/220/279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 85.705.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

G. Lecuit.

(032674.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

PM FOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 38.820.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Signature.

(032242.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

PM FOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 38.820.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Signature.

(032244.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

PM FOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 38.820.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02221, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Signature.

(032247.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

ROSY BLUE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 70.515.

In the year two thousand and four, on the seventeenth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ROSY BLUE INTERNATIONAL S.A., a «société anonyme», stock company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy, R. C. Luxembourg section B number 70.515, incorporated by deed established on the 6th of July 1999, published in the Mémorial C number 694 of the 17th of September 1999.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Denzen, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Laurence Claude, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Adriano Fossati, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,000 (thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To convert the subscribed capital of ROSY BLUE INTERNATIONAL S.A. from current currency EUR to USD.

2.- Subsequent amendment of article 3 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to cancel transitorily the indication of the 1,000 (one thousand) shares' par value and to convert the corporate capital and bookkeeping currency from EUR (Euro) into USD (US Dollars) at the official exchange rate Euros against «USD», as it was fixed on the 4th of March 2004, at EUR 1.- (one Euro) = USD 1.22 (one point twenty-two US Dollars), making for the subscribed capital of the company, after conversion, an amount of USD 37,820.- (thirty-seven thousand eight hundred and twenty US Dollars).

Such conversion is considered to be effective on the 4th of March 2004.

Second resolution:

The meeting decides to restore the par value of the shares at USD 37,82.- (thirty-seven point eighty-two US Dollars).

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article 3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The subscribed capital is set at USD 37,820.- (thirty-seven thousand eight hundred and twenty US Dollars), consisting of 1,000 (one thousand) shares having a par value of USD 37.82.- (thirty-seven point eighty-two US Dollars) each.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROSY BLUE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy, R. C. Luxembourg section B numéro 70.515, constituée suivant acte reçu le 3 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 694 du 17 septembre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Laurence Claude, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Adriano Fossati, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Convertir le capital souscrit de ROSY BLUE INTERNATIONAL S.A. de EUR en USD.
- 2.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de valeur nominale des 1.000 (mille) actions de la société et de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de EUR (Euro) en USD (US Dollars) au taux de conversion officiel de Euro contre «USD», tel que fixé officiellement le 4 mars 2004 à EUR 1,- (un euro) = USD 1,22,- (un virgule vingt-deux US Dollars), le capital souscrit de la société s'élevant ainsi, après conversion, à la somme de USD 37.820,- (trente-sept mille huit cent vingt US Dollars).

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du 4 mars 2004.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de restaurer la valeur nominale des actions à USD 37.82,- (trente-sept point quatre-vingt-deux US Dollars).

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à USD 37.820,- (trente-sept mille huit cent vingt US Dollars), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de USD 37.82,- (trente-sept point quatre-vingt-deux US Dollars) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Denzen, L. Claude, A. Fossati, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, vol. 20CS, fol. 58, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

J. Elvinger.

(032693.3/211/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

**REAL SOFTWARE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SOPHO BUSINESS COMMUNICATIONS, S.à r.l.).**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 93.861.

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

REAL HOLDINGS, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Delaware 19808, USA,

here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on March 25, 2004,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- REAL HOLDINGS, LLC is the sole shareholder of SOPHO BUSINESS COMMUNICATIONS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on May 19, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of July 2, 2003, number 692 (the Company);

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

REAL HOLDINGS, LLC, in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to change the name of the Company into REAL SOFTWARE FINANCE, S.à r.l. and consequently resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 2.** The Company's name is REAL SOFTWARE FINANCE, S.à r.l.»

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 3 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 3.**

1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.»

Third resolution

The sole shareholder decides to transfer, with immediate effect, the registered office of the Company from L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller to L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to revoke, with immediate effect, Mr Alain Reuter as manager of the Company and to grant him discharge for the exercise of his mandate.

There being no further business, the meeting is adjourned.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuvième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

REAL HOLDINGS, LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Delaware 19808, USA,

représentée par Maître Vivian Walry, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 mars 2004,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- REAL HOLDINGS, LLC, est l'associé unique de SOPHO BUSINESS COMMUNICATIONS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 juillet 2003, numéro 692 (la Société).

- le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

REAL HOLDINGS, LLC, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide de modifier la dénomination sociale de la Société en REAL SOFTWARE FINANCE, S.à r.l. et décide par conséquent de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La dénomination sociale de la Société est REAL SOFTWARE FINANCE, S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.**

1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société de L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, au L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de révoquer, avec effet immédiat, Monsieur Alain Reuter en tant que gérant de la Société et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ mille Euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 mars 2004, vol. 427, fol. 30, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 avril 2004.

H. Hellinckx.

(032542.3/242/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

REAL SOFTWARE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 93.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 avril 2004.

H. Hellinckx.

(032544.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

THERA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 100.291.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the thirty-first day in the month of March.
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) WAVERTON GROUP LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

here represented by:

Mr Olivier Gaston-Braud, bank employee, with professional address in 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,

acting in his capacity as director of said company, with individual signing power.

2) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

here represented by:

Mr Olivier Gaston-Braud, prenamed,

acting in his capacity as director of said company, with individual signing power.

Such appearing person, acting in his here above stated capacities, has requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a joint stock company («société anonyme») which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company («société anonyme») under the name THERA S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The main purpose of the company is the purchase, sale, rent, promotion, ownership, management and administration of real estate properties in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Other purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at one hundred thirty-six thousand Pounds Sterling (136,000.- GBP) divided into thirteen thousand six hundred (13,600) shares with a par value of ten Pounds Sterling (10.- GBP) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at three million Pounds Sterling (3,000,000.- GBP) to be divided into three hundred thousand (300,000) shares with a par value of ten Pounds Sterling (10.- GBP) per share.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period ending five years after the date of publication of the articles of association in the *Mémorial C*, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Board of Directors and Statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two (2) directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Monday in the month of May of each year at 10.00. a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of Profits

Art. 18. The business year begins on first day of January and ends on thirty-first day of December the same year. The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements. It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital. The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting. Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2004.

The first annual general meeting shall be held in 2005.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The thirteen thousand six hundred (13,600) shares have been subscribed to as follows:

1) WAVERTON GROUP LIMITED, prenamed, thirteen thousand five hundred and ninety-nine shares	13,599
2) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, one share	1
Total: thirteen thousand six hundred shares	13,600

All these subscribed shares have been entirely paid up by payment in cash, together with a share premium of ninety Pounds Sterling (90.- GBP) per share, thus making a total share premium of one million two hundred and twenty-four thousand Pounds Sterling (1,224,000.- GBP).

Proof of all such payments totalising one million three hundred and sixty-thousand Pounds Sterling (1,360,000.- GBP) has been given to the undersigned notary who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses - Valuation

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at twenty-three thousand three hundred and seventy euros.

For registration purposes the subscribed share capital as well as the paid in share premium are valued together at two million thirty-nine thousand nine hundred seventy-six euros.

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2009.

1) WAVERTON GROUP LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (British Virgin Islands);

2) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (British Virgin Islands);

3) BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (British Virgin Islands).

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2009:

the company LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered office at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B number 43.298).

Third resolution

The company's registered office is located at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Fourth resolution

Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the meeting of shareholders hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more members of the board of directors.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- WAVERTON GROUP LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par:

Monsieur Olivier Gaston-Braud, employé de banque, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,

agissant en sa qualité de «director» de la prédite société, avec pouvoir de signature individuelle.

2.- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par:

Monsieur Olivier Gaston Braud, prénommé,

agissant en sa qualité de «director» de la prédite société, avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée THERA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet principal l'acquisition, la vente, la location, la promotion, la détention, la gestion et l'administration de tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent trente-six mille livres sterling (136.000,- GBP) divisé en treize mille six cents (13.600) actions d'une valeur nominale de dix livres sterling (10,- GBP) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois millions de livres sterling (3.000.000,- GBP) qui sera divisé en trois cent mille (300.000) actions d'une valeur nominale de dix livres sterling (10,- GBP) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des présent statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au (x) commissaire (s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les treize mille six cents (13.600) actions ont été souscrites comme suit:

1) WAVERTON GROUP LIMITED, prénommée, treize mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf actions	13.599
2) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, prénommée, une action	1
Total: treize mille six cents actions	13.600

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, ensemble avec une prime d'émission de quatre-vingt-dix livres sterling (90,- GBP) par action, soit au total une prime d'émission d'un million deux cent vingt-quatre mille livres sterling (1.224.000,- GBP).

La preuve de tous ces paiements totalisant un million trois cent soixante mille livres sterling (1.360.000,- GBP) a été rapportée au notaire instrumentant qui la constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais - Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à vingt-trois mille trois cent soixante-dix euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social souscrit ainsi que la prime d'émission versée sont évalués ensemble à deux millions trente-neuf mille neuf cent soixante-seize euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009:

1.- WAVERTON GROUP LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques);

2.- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques);

3.- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009:

la société LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B numéro 43.298).

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Quatrième résolution

Conformément aux présents statuts et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. Gaston-Braud, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} avril 2004, vol. 883, fol. 89, case 3. – Reçu 20.399,76 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril 2004.

J.-J. Wagner.

(032550.3/239/392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

AMARALIS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 100.292.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the thirty-first day of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

AMARALIS HOLDINGS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 31, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name AMARALIS INTERNATIONAL, S.à r.l., (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or

events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifty-five thousand euros (EUR 55,000.-) represented by forty (40) ordinary shares and fifteen (15) 3% cumulative preference shares (the Preference Shares) in registered form, with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each, all subscribed and fully paid-up.

In these Articles, the term «shares» refers to the ordinary shares and the Preference Shares.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Subject to the provisions of articles 15.2. and 16.2., each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Double co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers of class A and managers of class B. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of class A acting jointly with any manager of class B of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any manager of class A and any manager of class B of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. Subject to the allocation of net profits to the reserve required by the Law in the manner prescribed in the preceding paragraph, the holders of Preference Shares shall be entitled to a cumulative annual preferred dividend equal to

3% of the sum of the par value per Preference Share and a pro rata portion of the share premium exclusively attributed to such Preference Share (the Preference Dividend). The holders of Preference Shares will not be entitled to any dividend other than the Preference Dividend.

The Preference Dividend shall have to be paid in full before any payment of dividends on the ordinary shares and on any allocation of net profits to reserves other than reserves required to be maintained pursuant to the Law, may take place.

15.3. Without prejudice to the above, the general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall first be used to reimburse to the holders of Preference Shares the amount of capital paid up with respect to such shares, and the balance shall be paid to the holders of ordinary shares only, in proportion to the number of ordinary shares held by each of them.

VI. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2004.

Subscription - Payment

Thereupon, AMARALIS HOLDINGS, S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the 40 ordinary shares and to the 15 Preference Shares of the Company and to have them fully paid up by contribution in kind consisting of all its assets and liabilities, known or unknown as per the date hereof.

Proof of the ownership and the value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a balance sheet of AMARALIS HOLDINGS, S.à r.l., as per March 31, 2004.

The balance sheet of AMARALIS HOLDINGS, S.à r.l., shows net assets of six hundred eighteen million euros (EUR 618,000,000.-).

It results from a certificate issued on March 31, 2004 by the management of AMARALIS HOLDINGS, S.à r.l., that:

- all assets and liabilities of AMARALIS HOLDINGS, S.à r.l., are shown on the attached certified balance sheet as of March 31, 2004;
- based on generally accepted accountancy principles the net worth of AMARALIS HOLDINGS, S.à r.l., per attached balance sheet as of March 31, 2004 is estimated to be EUR 618,000,000.-;
- no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to AMARALIS INTERNATIONAL, S.à r.l. exist;
- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to AMARALIS INTERNATIONAL, S.à r.l., will be accomplished by the undersigned.

The amount of EUR 572,985,000.- will be transferred to a share premium account which shall be exclusively attributed to the Preference Shares in the Company's accounts. The surplus between the nominal value of the shares and the value of the contribution in kind less the amount attributed to the Preference Shares will be transferred to a share premium account which shall be exclusively attributed to the ordinary shares in the Company's accounts.

Such certificate and such balance sheet, after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Estimate

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring all the assets and liabilities from AMARALIS HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, a Member State of the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately seven thousand one hundred euros (7,100.- EUR).

Extraordinary General Meeting of Partners

Immediately after the incorporation of the Company, the partners, representing the entirety of the subscribed share capital have unanimously adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Managers of class A
- Mr Carlos Alberto Vieira, company manager, born in Uberlandia, Brazil, in April 2, 1934, with professional address at Avenida Paulista 2100, São Paulo, SP Brazil;
- Mr Ezra Safra, company manager, born in Libano on September 29, 1944, with professional address at Avenida Paulista 2100, São Paulo, SP Brazil;

- Mr João Inácio Puga, company manager, born in São Paulo, SP Brazil, on January 26, 1942, with professional address at Avenida Paulista 2100, São Paulo, SP Brazil;
- Mr Wagner Braz, company manager, born in São Paulo on December 17, 1955, with professional address at Avenida Paulista 2100, São Paulo, SP Brazil;
- Manager of class B
- EUROLEX MANAGEMENT S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 40.722.

2. The registered office of the Company is set at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente et unième jour du mois de mars.
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

AMARALIS HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes,
représentée ici par Maître Vivian Walry, avocat, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 31 mars 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1^{er}. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AMARALIS INTERNATIONAL, S.à r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-), représenté par quarante (40) parts sociales ordinaires et quinze (15) parts sociales privilégiées cumulatives à 3% (les Parts Privilégiées) sous forme nominative d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Au sein des Statuts, le terme «parts sociales» englobe les parts sociales ordinaires et les Parts Privilégiées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Sous réserve des dispositions des articles 15.2. et 16.2., chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société pourra procéder au rachat de ses parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de gérants de classe B.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de classe A agissant conjointement avec tout gérant de classe B.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent

être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de tout gérant de classe A et de tout gérant de classe B ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. Sous réserve de l'affectation du bénéfice net à la réserve légale de la manière prévue au paragraphe précédent, les associés détenant des Parts Privilégiées recevront un dividende privilégié annuel cumulatif équivalent à 3% de la somme de la valeur nominale par Part Privilégiée ainsi qu'une part calculée au pro rata du compte de prime d'émission exclusivement attribué aux Parts Privilégiées (le Dividende Privilégié). Les associés détenant des Parts Privilégiées ne recevront aucun autre dividende que le Dividende Privilégié.

Le Dividende Privilégié sera payé avant tout paiement de dividendes aux associés détenant des parts sociales ordinaires et avant toute affectation du bénéfice net à quelque réserve que ce soit autres que les réserves prévues par la Loi.

15.3. Sous réserve de ce qui précède, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera utilisé en premier lieu pour rembourser les associés détenant des Parts Privilégiées du montant versé au capital en rapport avec les Parts Privilégiées détenues par chacun d'eux, et le montant restant sera exclusivement attribué aux associés détenant des parts sociales ordinaires en proportion du nombre de parts sociales ordinaires détenues par chacun d'eux.

VI. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

AMARALIS HOLDINGS, S.à r.l., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à 40 parts sociales ordinaires et quinze Parts Privilégiées de la Société et de les avoir entièrement libéré par un apport de tous ses actifs et passifs, connus ou inconnus en date de ce jour.

Preuve de l'existence et de la valeur de ses actifs et passifs a été donnée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire de AMARALIS HOLDINGS, S.à r.l., daté du 31 mars 2004.

Le bilan intérimaire de AMARALIS HOLDINGS, S.à r.l., relève un actif net de six cent dix-huit millions d'euros (EUR 618.000.000,-).

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de AMARALIS HOLDINGS, S.à r.l., en date du 31 mars 2004 que:

- tous les actifs et passifs de AMARALIS HOLDINGS, S.à r.l., sont repris au bilan intérimaire, ci-annexé, daté du 31 mars 2004;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de AMARALIS HOLDINGS, S.à r.l., selon le bilan intérimaire au 31 mars 2004 est évaluée à EUR 618.000.000,-;

- il n'existe aucune empêchement, ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à AMARALIS INTERNATIONAL, S.à r.l.;

- toutes les formalités pour le transfert juridique de tous ses actifs et passifs à AMARALIS INTERNATIONAL, S.à r.l., ont été accomplies par la soussignée.

Le montant de EUR 572.985.000,- sera transféré à un compte de prime d'émission qui sera exclusivement attribué aux Parts Privilégiées dans les comptes de la Société. La différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur totale de l'apport en nature moins le montant attribué aux Parts Privilégiées sera transférée à un compte de prime d'émission attribué exclusivement aux parts sociales ordinaires dans les comptes de la Société.

Ledit certificat et le bilan intérimaire, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature résulte de l'apport de tous les actifs et passifs de AMARALIS HOLDINGS, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, Etat Membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept mille cent euros (7.100,- EUR).

Assemblée Générale des associés

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Gérants de classe A

- M. Carlos Alberto Vieira, administrateur de société, né à Uberlandia, Brésil, le 2 avril 1934, avec adresse professionnelle à Avenida Paulista 2100, São Paulo, SP Brésil;

- M. Ezra Safra, administrateur de société, né à Libano le 29 septembre 1944, avec adresse professionnelle à Avenida Paulista 2100, São Paulo, SP Brésil;

- M. João Inácio Puga, administrateur de société, né à São Paulo, SP Brésil, le 26 janvier 1942, avec adresse professionnelle à Avenida Paulista 2100, São Paulo, SP Brésil;

- M. Wagner Braz, administrateur de société, né à São Paulo le 17 décembre 1955, avec adresse professionnelle à Avenida Paulista 2100, São Paulo, SP Brésil;

- Gérant de classe B

- EUROLEX MANAGEMENT S.A., une société anonyme avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.722.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 avril 2004, vol. 427, fol. 35, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 avril 2004.

H. Hellinckx.

(032621.3/242/468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

ProLogis FRANCE LI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 100.297.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the nineteenth day of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, a U.S. company, having its registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, County of Newcastle, USA, registered into the Commercial Register of the Delaware under the number 74-2924242,

duly represented by one of its manager Mr Peter Cassells, Company Director, with professional address in Luxembourg, 25B, boulevard Royal, duly authorised to bind the company by his sole signature.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis FRANCE LI, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14 The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV.- Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2004.

Subscription and payment

All the shares are subscribed by the sole shareholder, ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, pre-named.

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, une société de droit des Etats-Unis, ayant son siège social à 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, County of Newcastle, USA, inscrite au Registre des Sociétés de Delaware sous le numéro 74-2924242,

dûment représentée par un de ses gérants Monsieur Peter Cassells, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 25B, boulevard Royal, habilité à engager la société par sa signature individuelle.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er}. - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis FRANCE LI, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois

quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2004.

Souscription

Toutes les parts sociales sont souscrites par l'associée unique, ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Cassells, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, vol. 20CS, fol. 90, case 5. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

G. Lecuit.

(032589.3/220/270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

CPPL LUX 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 77.025.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2003

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et de Monsieur Andrew Peter Jeanes, chartered surveyor, demeurant 33, Cavendish Square, P.O. Box 2326 à London W1A 2NF; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032606.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

PIMA A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1233 Luxemburg, 13, rue Jean Bertholet.
H. R. Luxemburg B 39.395.

Im Jahre zweitausendvier, am ersten April.

Vor Notar Alex Weber, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen,

findet die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts PIMA A.G., mit Sitz in L-1233 Luxemburg, 13, rue Jean Bertholet, eingetragen im R.C.S.L. unter der Nummer B 39.395, statt.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 24. Januar 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 297 vom 6. Juli 1992, und deren Statuten abgeändert wurden gemäss drei Urkunden aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 20. März 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 390 vom 9. September 1992, am 28. Juni 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 451 vom 4. Oktober 1993 und am 25. Juni 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 483 vom 27. September 1996.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Regina Rocha Melanda, Privatbeamtin, zu Düdelingen wohnend.

Die Vorsitzende ernennt zur Sekretärin Frau Gaby Trierweiler, Privatbeamtin, zu Leudelingen wohnend.

Die Versammlung wählt zum Stimmenzähler Fräulein Antonella Bocci, Privatbeamtin, zu Howald wohnend.

Nachdem der Versammlungsvorstand zusammengestellt ist, gibt die Vorsitzende folgende Erklärungen ab und bittet den Notar um deren Aktenaufnahme:

I.- Die Generalversammlung wurde einberufen, um über nachfolgende Tagesordnung zu befinden:

- 1) Auflösung und Liquidierung der Gesellschaft.
- 2) Ernennung eines Liquidators und Festlegung von dessen Befugnissen.
- 3) Ernennung eines Prüfungskommissars.
- 4) Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder und an den Kommissar.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt augenblicklich sechshundertsechszigtausend Deutsche Mark (DEM 666.000,-) und ist aufgeteilt in sechshundertsechszig (666) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Deutsche Mark (DEM 1.000,-).

III.- Sämtliche Aktionäre sind anwesend beziehungsweise vertreten, wie aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, die dem Versammlungsprotokoll beigelegt wird, um mit diesem nach Unterzeichnung durch die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der Registrierung zugeleitet wird, nachdem sie von den Vorstandsmitgliedern und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben wurde.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden diesem Protokoll ebenso beigelegt, nachdem sie von den Erschienenen ne varietur paraphiert wurden.

IV.- Aufgrund der Tatsache, dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist, kann die Generalversammlung in gültiger Weise über die Punkte der Tagesordnung abstimmen.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Gesellschaft vorzeitig aufzulösen und sie zu liquidieren.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst Herrn Lex Benoy, réviseur d'entreprises agréé, geboren zu Luxemburg am 29. Mai 1954, beruflich wohnhaft zu L-1233 Luxemburg, 13, rue Bertholet, zum Liquidator zu ernennen.

Der Liquidator verfügt über die in den Artikeln 144 bis 148a des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Vollmachten. Er ist berechtigt, die laut Artikel 145 vorgesehenen Handlungen auszuführen, ohne die vorherige Genehmigung der Generalversammlung einzuholen.

Er ist berechtigt, den Leiter des Vorrechts- und Hypothekenregisteramts von der Vornahme der amtlichen Eintragungen zu entbinden, auf dringliche Rechte, Vorrechte, Hypotheken und Auflösungsklagen zu verzichten, und Aufhebungen mit oder ohne Begleichung von Vorrechten und Hypotheken, Übertragungen, Pfändungen, Oppositionen und anderen Hindernissen durchzuführen.

Der Liquidator ist davon entbunden, ein Inventar zu erstellen und kann sich auf die Unterlagen der Gesellschaft beziehen.

Er ist berechtigt, unter seiner Verantwortung einen oder mehrere Beauftragte für bestimmte Transaktionen zu ernennen. Diese erhalten einen durch den Liquidator genau festgelegten und begrenzten Teil seiner Vollmacht.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst Herrn Jean-Marie Boden, expert comptable, geboren zu Luxemburg am 14. Juni 1954, wohnhaft zu L-1140 Luxemburg, 47, route d'Arlon, zum Prüfungskommissar zu ernennen.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihrer Ämter bis zum heutigen Tage zu erteilen.

Da keine weiteren Punkte zu behandeln sind, wird die Sitzung aufgehoben.

Kosten

Die Kosten, Vergütungen und Lasten, die der Gesellschaft in Verbindung mit dieser Urkunde entstehen, werden unter Vorbehalt von Abweichungen auf siebenhundert Euro (EUR 700,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Interpretation des Vorausgegangenen gegenüber der Versammlung, haben die Mitglieder des Vorstandes zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Rocha Melanda, G. Trierweiler, A. Bocci, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 13 avril 2004, vol. 429, fol. 42, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 22. April 2004

A. Weber.

(032612.3/236/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

CAIXA LUXEMBURGO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 62.253.

In the year two thousand and four, on the seventh day of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CAIXA LUXEMBURGO (the «Corporation»), a «Société d'Investissement à Capital Variable», established and having with its registered office at 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 18 December 1997, published in the Mémorial C number 80 of 6 February 1998.

The meeting is declared opened at 3.30 p.m. with Mrs Armelle Moulin, bank employee, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary to the meeting Mrs Valérie Closter, bank employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Frédérique Vatriquant, bank employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I - The agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

1. Deliberation on the liquidation of the Company.

2. Appointment of KPMG as liquidator and determination of its power.

II. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

III. The quorum (of present and represented shareholders) required by law is at least fifty per cent of the issued capital of the Fund in respect of the items of the agenda and the resolutions have to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

IV. This meeting has been convened by notices containing the agenda and published:

- in the Mémorial C number 234 of 27 February 2004 and number 271 of 8 March 2004;

- in the daily Newspaper «Luxemburger Wort» on 27 February 2004 and on 8 March 2004, and

sent by ordinary mail to each registered shareholder of the Company on 5 March 2004.

V. Pursuant to the attendance list of the Company that out of six million four hundred forty-two thousand four hundred twenty (6,442,420) shares issued and outstanding, six million four hundred thirty-two thousand five hundred ten (6,432,510) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

VI. Consequently, the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the items of the agenda.

After deliberation, the general meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to proceed to the dissolution of the Company CAIXA LUXEMBURGO and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to appoint as liquidator of the Company: KPMG FINANCIAL ADVISORY SERVICES, a company, existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 31 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended;

- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required;
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company;
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

The meeting was then closed at 4.00 p.m. and these minutes signed by all the members of the board and the undersigned notary.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French texts, the English text will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CAIXA LUXEMBURGO (la «Société»), une Société d'Investissement à Capital Variable, établie et ayant son siège social au 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 80 du 6 février 1998.

L'assemblée est déclarée ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Armelle Moulin, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire de l'assemblée Madame Valérie Closter, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Frédérique Vatriquant, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Délibération sur la liquidation de la Société;

2.- Désignation de KPMG comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que le quorum requis par la loi est d'au moins cinquante pour cent du capital émis de la Société pour les points à l'ordre du jour et que les résolutions doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés à l'assemblée.

IV. Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C numéro 234 du 27 février 2004 et numéro 271 du 9 mars 2004;

- au journal quotidien «Luxemburger Wort», le 27 février 2004 et 8 mars 2004; et

envoyés par simple courrier à chaque actionnaire nominatif de la Société, en date du 5 mars 2004.

V. Qu'il appert de la liste de présence que sur six millions quatre cent quarante-deux mille quatre cent vingt (6.442.420) actions émises et en circulation, six millions quatre cent trente-deux mille cinq cent dix (6.432.510) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI. Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société CAIXA LUXEMBURGO et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société:

KPMG FINANCIAL ADVISORY SERVICES, une société anonyme, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 31 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées;

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise;

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

L'assemblée est levée après signature du présent procès-verbal par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par les présentes qu'à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent, et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous le présent acte.

Signé: A. Moulin, V. Closter, F. Vatriquant, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2004, volume 883, folio 76, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 avril 2004.

J.J. Wagner.

(032630.3/239/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

SVENSKA RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 32.053.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SVENSKA RE

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(032257.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

SVENSKA RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 32.053.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires
tenue à Luxembourg le 1^{er} mars 2004*

L'Assemblée Générale du 1^{er} mars 2004 renomme au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

- Monsieur Nicklas Grip,
- Monsieur Lennart Francke,
- Monsieur Jean-Luc Debry,
- Madame Maria Ekström.

L'Assemblée Générale annuelle du 1^{er} mars 2004 renomme également KPMG AUDIT, Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

Pour la société SVENSKA RE

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03296. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032260.3/682/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

RAAIJMAKERS CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7303 Steinsel, 9, rue des Hêtres.

R. C. Luxembourg B 43.546.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

J. Raaijmakers.

(032217.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

**AUDEX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. GEFCO AUDIT, S.à r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-1930 Luxemburg, 54, avenue de la Liberté.
H. R. Luxemburg B 64.276.

Im Jahre zweitausendvier, den achtzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Herr Richard Gordon, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in L-9026 Ettelbrück, 22, rue du Commerce, hier vertreten durch Herrn Vincent Villem, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-1930 Luxemburg, 54, avenue de la Liberté,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 18. März 2004.

2) Herr Vincent Villem, vorgenannt, handelnd in eigenem Namen.

3) Die Gesellschaft FIDEPAR S.A., mit Sitz in Luxemburg, 32, avenue Monterey (R.C. Luxemburg B 35.297), hier vertreten durch Herrn Vincent Villem, vorgenannt,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 18. März 2004.

Vorerwähnte Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Die vorgenannten Komparenten handeln in ihrer Eigenschaft als nunmehr alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GEFCO AUDIT, S.à r.l. mit Sitz in Alzingen, 6, rue N. Wester, gegründet laut notarieller Urkunde vom 30. April 1998, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 530 vom 21. Juli 1998 und deren Satzung zuletzt abgeändert wurde laut notarieller Urkunde vom 28. Oktober 1999, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1015 vom 30. Dezember 1999,

mit einem Gesellschaftskapital von 12.400,- Euro, eingeteilt in 50 Anteile zu je 248,- Euro.

I.- Ausserordentliche Generalversammlung:

Alsdann sind die Gesellschafter zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Namen der Gesellschaft in AUDEX, S.à r.l. abzuändern.

Infolgedessen wird Artikel 4 der Satzung wie folgt abgeändert:

Art. 4.

Der Gesellschaftsname lautet AUDEX, S.à r.l.

Art. 4. (Englische Fassung)

The Corporation shall take the name of AUDEX, S.à r.l.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-5836 Alzingen, 6, rue N. Wester nach L-1930 Luxemburg, 54, avenue de la Liberté, zu verlegen.

Infolgedessen wird Artikel 5, Absatz 1 der Satzung wie folgt abgeändert:

Art. 5. Absatz 1.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Art. 5. (englische Fassung) Absatz 1.

The registered office shall be in Luxembourg.

II. Annahme der Abtretungen von Gesellschaftsanteilen:

1) GEFCO PARTICIPATIONS S.A., mit Sitz in L-5836 Alzingen, 6, rue N. Wester (R.C. Luxemburg B 64.277), hat am 10. Februar 2004 unter Privatschrift an Herrn Tom Richard Gordon, vorgenannt, vierzehn (14) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GEFCO AUDIT, S.à r.l. abgetreten, worüber hiermit Titel und Quittung bestätigt wird.

2) Herr Tom Richard Gordon, vorgenannt, hat am 16. März 2004 unter Privatschrift an FIDEPAR S.A., vertreten wie vorgenannt, zehn (10) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GEFCO AUDIT, S.à r.l. abgetreten, worüber hiermit Titel und Quittung bestätigt wird.

Eine Abschrift dieser Abtretungen wird gegenwärtiger Urkunde, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparenten und den amtierenden Notar, beigefügt bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienenen Gesellschafter erklären hiermit die Abtretung der Gesellschaftsanteile soweit als notwendig anzunehmen.

Infolgedessen sind die fünfzig (50) Anteile wie folgt aufgeteilt:

1) Herr Richard Gordon, vorgenannt: dreissig Anteile. 30

2) Herr Vincent Villem, vorgenannt: zehn Anteile. 10

3) FIDEPAR S.A., vorgenannt: zehn Anteile. 10

Die Gesellschafter beschliessen demgemäss Artikel 6 der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 6.

«Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR) eingeteilt in fünfzig (50) Anteile zu je zweihundertachtundvierzig Euro (248,- EUR), voll eingezahlt.»

Art. 6 (englische Fassung).

«The corporate capital is set at twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR) represented by fifty (50) shares with a par value of two hundred and forty-eight euro (248.- EUR) each, fully paid in.»

Erklärung des Geschäftsführers

Alsdann hat Herr Richard Gordon, hier vertreten auf Grund vorerwähnter Vollmacht, in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer erklärt, die hiervorne bestätigten Abtretungen ausdrücklich im Namen der Gesellschaft anzunehmen, und die Parteien von jeglicher Zustellung auf Grund von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches zu entbinden.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde entstehen belaufen sich auf zirka 1.000,- Euro. Worüber Urkunde geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben diese mit Uns Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. Villem, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, vol. 20CS, fol. 57, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 15. April 2004

G. Lecuit.

(032783.3/220/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

AUDEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 64.276.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 15 avril 2004.

G. Lecuit.

(032784.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

GAMMA LOGISTICS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 95.553.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GAMMA LOGISTICS INVESTMENT S.A., (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 95.553, constituée, suivant acte par le notaire instrumentant, en date du 3 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1034 du 7 octobre 2003.

Les statuts de la Société n'ont été modifiés depuis lors.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de deux millions d'Euros (2.000.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) à un montant de deux millions trente-deux mille Euros (2.032.000,- EUR), par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles, chacune avec une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

2.- Décision d'accepter la souscription des vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,-) chacune, par les actionnaires existants de la Société au prorata de leur participation actuelle dans le capital social et libération intégrale de chaque nouvelle action par conversion en capital d'une avance actionnaire (créance) d'un montant de deux millions d'Euros (2.000.000,- EUR).

3.- Décision de modifier l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation ci-avant intervenue.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de deux millions d'Euros (2.000.000,- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) à un montant de deux millions trente-deux mille Euros (2.032.000,- EUR) par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles, chacune avec une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire, à souscrire et à libérer intégralement par les deux seuls actionnaires existants de la Société à raison de cinquante pour cent (50%) chacun et par conversion en capital d'une avance actionnaire (créance certaine liquide et immédiatement exigible) d'un montant de deux millions d'Euros (2.000.000,- EUR) que les mêmes actionnaires possèdent contre la Société.

Deuxième résolution

Souscription

Et à l'instant est intervenue:

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de deux seuls souscripteurs:

a) la société CHANE LIMITED, une société de droit britanniques, avec siège social à Bristol (Royaume-Uni);

b) la société BURNS CONSULTING S.A., une société de droit panaméen, avec siège social à Panama City (République du Panama);

aux termes de deux procurations données, le 10 mars 2004,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées en même temps avec lui.

Laquelle intervenante, agissant ès-qualités, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme dénommée GAMMA LOGISTICS INVESTMENT S.A., et a déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte des deux seuls souscripteurs susnommés la totalité des vingt mille (20.000) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, à raison de dix mille (10.000) actions nouvelles chacun.

Libération

L'intervenante préqualifiée déclare ensuite libéré intégralement les vingt mille (20.000) actions présentement souscrites par les sociétés CHANE LIMITED et BURNS CONSULTING S.A., au moyen de l'apport à la Société d'une avance actionnaire (créance) d'un montant total de deux millions d'Euros (2.000.000,- EUR) que les mêmes souscripteurs possèdent à l'heure actuelle contre la Société, lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par le réviseur d'entreprises, la FIDUCIAIRE F. WINDANDY & ASSOCIES S.A., avec siège social au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, lequel rapport établi à Luxembourg, le 22 mars 2004, par Madame Mireille Gehlen, conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut comme suit:

«A la suite de nos vérifications, nous somme d'avis que:

* les apports sont décrits de façon claire et précise;

* les modes d'évaluation sont appropriés dans les circonstances;

* la valeur totale de EUR 2.000.000 des créances auxquelles conduit le mode d'évaluation décrit ci-dessus, correspond au moins à 20.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, de GAMMA LOGISTICS INVESTMENT S.A., à émettre en contrepartie.»

Le rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants à l'acte et le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner à cet article cinq (5) premier alinéa des statuts de la Société, la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa.

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions trente-deux mille Euros (2.032.000,- EUR) représenté par vingt mille trois cent vingt (20.320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Déclaration - Frais

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés, telle que modifiée, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la dite loi.

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué sans nul préjudice à la somme de vingt-deux mille quatre cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président clôture l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants et tous les actionnaires en personne ou par mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.F. Ries-Bonani, B.D. Klapp, R. Scheifer-Gillen, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mars 2004, vol. 883, fol. 83, case 4. – Reçu 20.000 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 avril 2004.

J.J. Wagner.

(032619.3/239/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

GAMMA LOGISTICS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 95.553.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 avril 2004.

J.-J. Wagner.

(032625.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

RESIDENCE LEONARDO DA VINCI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R. C. Luxembourg B 28.580.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 juillet 1988, acte publié au Mémorial C n° 284 du 24 octobre 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 octobre 1990, acte publié au Mémorial C n° 153 du 28 mars 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 novembre 1990, acte publié au Mémorial C n° 157 du 30 mars 1991 et modifiée par acte sous seing privé en date du 20 juin 2002, acte publié au Mémorial C n° 1407 du 28 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RESIDENCE LEONARDO DA VINCI, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(032097.3/1261/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

FINANCIERE JEAN ROUCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 68.673.

En date du 20 novembre 2003, la société MRM CONSULTING S.A. a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société FINANCIERE JEAN ROUCH S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01467. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032250.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 66.594.

En date du 20 novembre 2003, la société MRM CONSULTING S.A. a démissionné de son poste de Commissaire aux Comptes de la société MARINE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032251.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

ENCHILOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 99.714.

L'an deux mille quatre, le premier avril.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ENCHILOS HOLDING S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 15 mars 2004, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à concurrence de neuf cent mille euros (900.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (300.000,- EUR) à un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR) par l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cents euros (300,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription des trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cents euros (300,- EUR) par Monsieur Stanislaw Kazimierz Ciupinski et libération entière des actions nouvelles par versement en espèces. Renonciation par l'autre actionnaire à son droit de souscription préférentiel.

3. Modification subséquente de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de neuf cent mille euros (900.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (300.000,- EUR) à un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR) par l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cents euros (300,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, est alors intervenu aux présentes:

- Monsieur Stanislaw Kazimierz Ciupinski, ingénieur, demeurant à Londres, Royaume-Uni,

ici représenté par Madame Joëlle Mamane, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 19 mars 2004, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel déclare souscrire trois mille (3.000) actions nouvelles et les libérer entièrement par un versement en espèces de sorte que la somme de neuf cent mille euros (900.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. (premier alinéa)

Le capital social est fixé à un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de trois cents euros (300,- EUR) chacune.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ onze mille euros (11.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand four, on the first of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ENCHILOS HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituted by a deed of the undersigned notary, on March 15th, 2004, not yet published in the Mémorial.

The meeting was opened by Miss Marie-Laure Aflalo, company's director, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Philippe Aflalo, company's director, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Joëlle Mamane, company's director, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the capital by an amount of nine hundred thousand euro (900,000.- EUR) in order to raise it from its present amount of three hundred thousand euro (300,000.- EUR) to one million two hundred thousand euro (1,200,000.- EUR) by the issue of three thousand (3,000) new shares with a nominal value of three hundred euro (300.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription of the three thousand (3,000) new shares with a nominal value of three hundred euro (300.- EUR) each by Mr Stanislaw Kazimierz Ciupinski and full payment of these new shares. Waive by the other shareholder of its preferential subscription right.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the capital by an amount of nine hundred thousand euro (900,000.- EUR) in order to raise it from its present amount of three hundred thousand euro (300,000.- EUR) to one million two hundred thousand euro (1,200,000.- EUR) by the issue of three thousand (3,000) new shares with a nominal value of three hundred euro (300.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The minority shareholder having waived his preferential subscription right, thereupon appeared Mr Stanislaw Kazimierz Ciupinski, engineer, residing in London, United Kingdom,

here represented by Mrs Joëlle Mamane, prenamed,

by virtue of a proxy established on 19 March 2004, which will remain annexed to the present deed,

who declared to subscribe to three thousand (3,000) new shares and to have them fully paid up in cash, so that the amount of nine hundred thousand euro (900,000.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«Art. 5. (first paragraph)

The corporate capital is set at one million two hundred thousand euros (1,200,000.- EUR) represented by four thousand (4,000) shares with a par value of three hundred euros (300.- EUR) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately eleven thousand euro (11,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: M.-L. Aflalo, P. Aflalo, J. Mamane, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, vol. 143S, fol. 18, case 2. – Reçu 9.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

G. Lecuit.

(032760.3/220/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

ENCHILOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 99.714.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

G. Lecuit.

(032763.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

G.B. TECHNOTRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 1, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 70.319.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2004.

Signature.

(032212.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

FUND-MARKET RESEARCH & DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.500.000,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 80.479.

Société Anonyme constituée le 25 janvier 2001 suivant publication au Mémorial n° 181 du 8 mars 2001.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2003

Monsieur Guy Wagner a été nommé Administrateur.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2004

Messieurs Pit Reckinger et Henri Reiter ont été nommés Administrateurs, en remplacement de Monsieur Robert Reckinger, démissionnaire.

Monsieur Pierre Ahlborn devient Président du Conseil d'Administration.

Composition du Conseil d'Administration

M. Pierre Ahlborn Président

M. Mario Keller Vice-président

M. Pit Reckinger

M. Henri Reiter

M. Guy Wagner

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2004.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032223.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

DE FUARWEMESCHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 20, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 62.320.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 26 avril 2004.

Signature.

(032815.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

MIM'Z, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 22, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 57.639.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06368, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 26 avril 2004.

Signature.

(032817.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

CYROM GROUP S.A., Société Anonyme,**(anc. CYROM LUX S.A.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 98.166.

L'an deux mille quatre, le premier avril.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CYROM LUX S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 98.166, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 149 du 5 février 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Britta Hans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadège Brossard, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marina Valvasori, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la dénomination de la société de CYROM LUX S.A. en CYROM GROUP S.A.
- 2) Modification subséquente de l'article premier des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de CYROM LUX S.A. en CYROM GROUP S.A.

En conséquence les versions anglaise et française de l'article 1^{er} des statuts sont modifiées et auront la teneur suivante:

a) version anglaise:

«**Art. 1.** There exists a «société anonyme» under the name of CYROM GROUP S.A.»

b) version française:

«**Art 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination CYROM GROUP S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

28890

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cents euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Hans, N. Brossard, M. Valvasori, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 13 avril 2004, vol. 429, fol. 42, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 avril 2004.

A. Weber.

(032609.3/236/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

CYROM GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 98.166.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(032610.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

HAMPTON PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 87.762.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange le 15 décembre 2003

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Monsieur Pascal Wagner en tant que gérant a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Monsieur Fabien Pezzera en tant que gérant a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière au gérant de toute responsabilité résultant de l'exercice de sa fonction a été donnée.

Gérant: Monsieur Fabien Pezzera, demeurant 45, rue Siggy vu Letzebuerg à L-1933 Luxembourg.

Pétange, le 15 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032225.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

COGEMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 56.196.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032839.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

COGEMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 56.196.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032842.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

EIP PARTICIPATION S1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.329.175,-.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 81.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02853, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(031986.3/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

GRUPPO FRATI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 87.909.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 24 mars 2004

1. L'Assemblée, ayant été informée par le Président du Conseil d'Administration que les pertes accumulées par la société dépassant la totalité du capital social, ainsi qu'il en résulte d'une situation comptable provisoire au 31 décembre 2003, se prononce, conformément aux dispositions de l'art. 100 de la loi du 10 août 1915, pour la poursuite des activités de la société.

2. L'Assemblée procède à l'élection définitive en qualité d'administrateur de Monsieur Paride Rossato, coopté en remplacement de Monsieur Paolo Di Gaeta, administrateur démissionnaire, par le Conseil d'Administration en date du 24 septembre 2003.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

GRUPPO FRATI FINANCE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031785.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

PIVEK FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 66.722.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

PIVEK FINANCIERE HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(032094.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

EUROPE VENTURE CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Diekirch B 91.558.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 23 avril 2004, réf. DSO-AP00127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 avril 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(901561.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 avril 2004.

JOBE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 72.178.

In the year two thousand and four, on the sixteenth day of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Johannes Bertorp, businessman, born in Skön (Sweden), on 25 April 1977, residing at 11 Queens Gate Place, London, SW7 5NX (United Kingdom),

here represented by:

Mr Alexis Kamarowsky, company director, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, by virtue of a proxy given in London (United Kingdom), on 18 February 2004.

The prenamed proxy after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as mentioned here above, is the sole partner of the company JOBE HOLDING, S.à r.l., (the «Company») a company established and organized under Luxembourg law, with registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of October 20, 1999, published in the Mémorial C number 991 of December 23, 1999 and entered in the Luxembourg Commerce and Company Register section B number 72178.

The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party, as sole partner, representing the whole corporate capital of the Company then took the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolved to convert the share capital of the Company from Luxembourg Francs (LUF) into Euro (EUR) at the exchange rate of LUF 40,3399 for EUR 1.- and to convert as well the current par value of each share from Luxembourg francs (LUF) into Euro (EUR) at the same exchange rate and without changing however the number of shares.

The share capital of the Company (formerly LUF 1,250,000.-) will then be set at thirty thousand nine hundred eighty-six Euro and sixty-nine cents (30,986.69 EUR) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty point ninety-eight six hundred sixty-nine Euro (30.98669 EUR) per share, fully paid up.

Second resolution

As a consequence of the aforesaid currency change, the sole partner resolves to amend article six (6) of the Company's Articles of Incorporation, so that this Article six (6) shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The subscribed share capital of the company is set at thirty thousand nine hundred eighty-six Euro and sixty-nine cents (30,986.69 EUR) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty point ninety-eight six hundred sixty-nine Euro (30.98669 EUR) per share.

All one thousand (1,000) fully paid up shares have been subscribed by Mr Johannes Bertorp, businessman, born in Skön (Sweden), on 25 April 1977, residing at 11 Queens Gate Place, London, SW7 5NX (United Kingdom), in his capacity as sole partner of the company.»

Third resolution

The sole partner resolved to amend Article ten (10) of the Company's Articles of Incorporation, by deleting its second and last sentence.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing proxy holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundvier, am sechzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze in Sassenheim (Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Johannes Bertorp, Geschäftsmann, geboren in Skön (Schweden), am 25. April 1977, wohnhaft 11 Queens Gate Place, London, SW7 5NX (Vereinigtes Königreich),

hier vertreten durch:

Herrn Alexis Kamarowsky, Gesellschaftsdirektor, mit beruflicher Anschrift in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht, ausgestellt in London (Vereinigtes Königreich), am 18. Februar 2004.

Vorgenannte Vollmacht, nachdem sie vom Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar *ne varietur* unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Der Erschienene, vertreten wie eingangs erwähnt, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft JOBE HOLDING, S.à r.l., (die «Gesellschaft») eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, errichtet und gegründet nach Luxemburger Recht, gemäss einer notariellen Urkunde vom 20. Oktober 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 991 vom 23.

Dezember 1999 und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister, Sektion B unter der Nummer 72178.

Die Satzung der Gesellschaft wurde seither nicht abgeändert.

Der Erschienene, als alleiniger Gesellschafter, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, nahm anschließend folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst das Gesellschaftskapital von Luxemburger Franken (LUF) in Euro (EUR) gemäss dem Wechselkurs von LUF 40,3399=EUR 1,- umzuwandeln und ebenso den Nominalwert jedes Anteils von Luxemburger Franken (LUF) in Euro (EUR), gemäss demselben Wechselkurs umzuwandeln ohne jedoch die Zahl der Anteile abzuändern.

Nach der Umwandlung beträgt alsdann das Gesellschaftskapital (früher LUF 1.250.000,-) dreissigtausendneuhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig cents (30.986,69 EUR) eingeteilt in eintausend (1.000) voll eingezahlte Anteile mit einem Nennwert von je dreissig Komma achtundneunzigsechshundertneunundsechzig Euro (30,98669 EUR).

Zweiter Beschluss

Infolge vorerwähnter Umwandlung der Währung, beschliesst der alleinige Gesellschafter Artikel sechs (6) der Gesellschaftssatzung abzuändern, so dass dieser Artikel sechs (6) nunmehr folgenden Wortlaut hat:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreissigtausendneuhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig cents (30.986,69 EUR) eingeteilt in eintausend (1.000) voll eingezahlte Anteile mit einem Nennwert von je dreissig Komma achtundneunzigsechshundertneunundsechzig Euro (30,98669 EUR).

Sämtliche eintausend (1.000) voll eingezahlte Anteile wurden von Herrn Johannes Bertorp, Geschäftsmann, geboren in Skön (Schweden), am 25. April 1977, wohnhaft 11 Queens Gate Place, London, SW7 5NX (Vereinigtes Königreich), in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter, gezeichnet.»

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst in Artikel zehn (10) der Satzung der Gesellschaft den zweiten und letzten Satz zu streichen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe Komparent zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Gezeichnet: A. Kamarowsky, J.-J. Wagner.

Einregistriert in Esch an der Alzette, am 18. März 2004, Band 883, Blatt 70, Feld 8. – Erhalten 12 euro.

Der Einnehmer (gezeichnet): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 22. April 2004.

J.-J. Wagner.

(032736.3/239/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

JOBE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 72.178.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril 2004.

J.-J. Wagner.

(032739.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

BELCA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.024.

L'an deux mille quatre, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BELCA HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 31.024, constituée suivant acte notarié du 12 juillet 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 353 du 30 novembre 1989. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 942 du 12 septembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Frédérique Mignon, employée privée, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital social à concurrence de sept cent quarante et un mille cinq cent soixante-quatorze euros dix cents (741.574,10 EUR) pour le ramener de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante-quatorze euros dix cents (991.574,10 EUR) à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) par diminution du pair comptable des actions et remboursement aux actionnaires.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social souscrit à concurrence d'un montant de sept cent quarante et un mille cinq cent soixante-quatorze euros dix cents (741.574,10 EUR) pour le ramener de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante-quatorze euros dix cents (991.574,10 EUR) à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) par diminution du pair comptable des actions et remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la société.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Blondeau, F. Mignon, R. Thillens, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2004, vol. 883, fol. 75, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril 2004.

J.-J. Wagner.

(032726.3/239/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

BELCA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril 2004.

J.-J. Wagner.

(032733.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

MAGNATOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 67.534.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

Signature

Un mandataire

(031635.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

MAGNATOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 67.534.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 29 mars 2004, que:

- M. Lennart Stenke, 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède, fût réélu comme administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

- M^e René Faltz, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 17 août 1953 à Luxembourg, fut réélu comme administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

- M. Stig Alvin, 16, Stortorget, S-702 11 Örebro, Suède, né le 17 septembre 1948 à Mjölby, Suède, fut réélu comme administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

- M. Lennart Stenke, 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède, fut réélu comme administrateur-délégué de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

De sorte que le Conseil d'Administration se compose de 3 administrateurs, c.à d. M. Lennart Stenke, M^e René Faltz et M. Stig Alvin et de 1 administrateur-délégué, c. à d. M. Lennart Stenke.

- THE SERVER GROUP EUROPE S.A., 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg fut réélu comme commissaire aux comptes de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(031638.3/850/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

WORLD INVESTMENT OPPORTUNITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 68.606.

Suite à la cooptation en date du 31 mars 2004 de Monsieur Jacques Engeli en remplacement de Monsieur Stuart Rogers, démissionnaire le conseil se compose comme suit:

- Isabelle Borello

UNIGESTION, 8c avenue de Champel, CH-1206 Genève

- Patrick Fenal

UNIGESTION, 8c avenue de Champel, CH-1206 Genève

- Régis Martin

UNIGESTION, 8c avenue de Champel, CH-1206 Genève

- Jacques Engeli

AIG FUND MANAGEMENT (SWITZERLAND) LTD, Hochbordstrasse 3, CH-8600 Dübendorf.

Pour WORLD INVESTMENT OPPORTUNITIES FUND

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031753.3/1126/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

IRPA IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 26, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 35.938.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2004.

Signature.

(032778.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

DURILLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 66.521.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mars 2004

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

L'Assemblée accepte la démission de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat à ce jour.

L'Assemblée élit en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032631.3/655/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

PHOTO DICHTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 13, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 93.299.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 21 avril 2004, réf. DSO-AP00113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 avril 2004.

Signature.

(901568.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 avril 2004.
